



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juin 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 13 a) de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences
et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines
connexes**

Afrique du Sud* : projet de résolution

Suivi de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 66/2 du 19 septembre 2011, 66/221 du 22 décembre 2011, 68/233 du 20 décembre 2013, 68/300 du 10 juillet 2014, 68/309 du 10 septembre 2014 et 69/240 du 19 décembre 2014,

Prenant note de l'adoption, à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition tenue à Rome du 19 au 21 novembre 2014, de la Déclaration de Rome sur la nutrition¹, ainsi que de son cadre d'action² qui propose un ensemble d'orientations et de stratégies auxquelles les gouvernements pourront avoir recours s'ils le souhaitent et selon qu'il convient,

Notant avec préoccupation qu'il faut éliminer la faim et prévenir toutes les formes de malnutrition dans le monde entier, en particulier la sous-alimentation, l'hypotrophie nutritionnelle, l'émaciation, l'insuffisance pondérale et le surpoids chez les enfants de moins de 5 ans, et l'anémie chez les femmes et les enfants, ainsi que les maladies liées à des carences en oligoéléments, renverser la tendance à la hausse du nombre de personnes en surpoids ou obèses et réduire le fardeau que constituent les maladies non transmissibles liées à l'alimentation dans tous les groupes d'âge,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation mondiale de la Santé, document ICN2 2014/2.

² Ibid., document ICN2 2014/3.



Notant avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds international de développement agricole, en collaboration avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, apportent aux gouvernements qui en font la demande un appui pour la mise au point, l'amélioration et l'application des politiques, programmes et plans visant à régler les nombreux problèmes que pose la malnutrition,

1. *Accueille favorablement* la Déclaration de Rome sur la nutrition¹, ainsi que son cadre d'action² qui propose un ensemble d'orientations et de stratégies auxquelles les gouvernements pourront avoir recours s'ils le souhaitent et selon qu'il convient;

2. *Invite* les gouvernements, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que tous les autres intervenants intéressés à mettre en œuvre le cadre d'action de manière coordonnée, selon qu'il conviendra, conformément aux plans nationaux visant à améliorer la nutrition pour tous;

3. *Décide* d'examiner plus avant les questions en suspens en rapport avec la présente résolution à sa soixante-dixième session.
